



Engagement signature de contrat suite a la formation

Par **mimounette_old**, le **10/12/2007** à **12:02**

Conseils juridique: on t'il le droit?...?

Mon mari est actuellement en formation avec son entreprise(apres 1 an d'ancienneté) pour passer le ssiap (il travail dans la sécurité).

Ce matin son employeur lui a demander de signer un contrat d'engagement indiquant qu'il devait rester dans cette entreprise pendant 2 ans sinon qu'il devrait rembourser les frais de formations (2000 euros!!!) . Est'ce legal? Cette formation ne s'incrit t-elle pas dans le cadre du dif?

En sachant qu'à l'issue de cette formation il n'a aucune garantie d'evolution de poste ni salariale: c'est à dire qu'il pourrait rester "simple" vigile pendant 2ans...

Son employeur refuse de lui laisser un double de ce contrat afin qu'il le relise au calme ce soir et biensur le faire examiner par un avocat ou conseiller juridique.

Merci d'avance pour vos reponses.